



# Working Paper

**L'Économie solidaire en Turquie et son écosystème :  
un avenir encore incertain**

Olivier GAJAC & Selin PELEK

**CIRIEC No. 2020/02**

CIRIEC activities, publications and researches  
are realised with the support of

Les activités, publications et recherches du CIRIEC  
sont réalisées avec le soutien de



# **L'Économie solidaire en Turquie et son écosystème : un avenir encore incertain\***

Olivier Gajac<sup>1</sup> et Selin Pelek<sup>2</sup>

**Working paper CIRIEC No. 2020/02**

---

\* Paper presented at the 7<sup>th</sup> *CIRIEC International Research Conference on Social Economy "Social and Solidarity Economy: Moving Towards a New Economic System"*, Bucharest (Romania), 6-9 June 2019.

<sup>1</sup> Université Galatasaray, Département de Sociologie, Istanbul (Turquie)  
(Email : [gajac.olivier@yahoo.fr](mailto:gajac.olivier@yahoo.fr)).

<sup>2</sup> Université Galatasaray, Département d'Économie, Istanbul (Turquie).

## ***Abstract***

The emergence of solidarity economy initiatives in Turkey calls us more generally to question the relationship between the actors of social entrepreneurship and the public authorities, and more particularly, the way that they evolve in an unfavourable ecosystem. If history reminds us that the actors of social entrepreneurship (foundations, cooperatives and associations) in Turkey have suffered from recurrent political instability, and that they have more or less deviated from the legal essence of their vocation, we would like to better understand solidarity economy initiatives in an ecosystem marked by the decline of rights and freedoms. Consequently, our aim here is to question the Western conception of civil society based on an ideal of solidarity linked to a process of individualisation and allowing individuals to move from the private to the public sphere, and to raise the question of its conversion in areas where the conditions for its emergence would not be found. To do this, we relied on research based on several field surveys carried out between September 2017 and September 2019 in six sectors (short food circuits, alternative education, self-construction, popular university, help to refugees, as well as collective catering and culture). These data allow us to claim that solidarity economy initiatives are taking up issues in order to meet expectations, aspirations and more justice compared to society market and state structures. Secondly, it emerges that they also do not renounce the principles of law and freedom of the rule of law in modern democratic societies. On the contrary, their more horizontal functioning than traditional civil society organizations calls for a participatory democracy that would promote a process of emancipation of individuals, even of those historically rooted in village community membership. Finally, if the ecosystem still does not seem inclined to recognise solidarity economy initiatives as implementations of public action, their mode of self-organisation, based on a principle of reciprocity, does not lock itself into an organisational vision. Conversely, by inserting themselves into a mutualism of sectoral (or intersectoral at the local level) networks, solidarity economy initiatives tend to demonstrate both the viability of their economic model and their capacity to instil civic governance with positive externalities in terms of local development.

**Keywords:** Solidarity Economy; Reciprocity; Social Networks; Otherness Ecosystem

**JEL Code:** L3 (Nonprofit Organizations and Public Enterprise)

## **Résumé**

L'émergence des initiatives d'économie solidaire en Turquie nous interpelle plus généralement sur le rapport entre les acteurs de l'entrepreneuriat social et la puissance publique, et plus particulièrement, sur leur manière d'évoluer dans un écosystème peu favorable. Si l'histoire nous rappelle que les acteurs de l'entrepreneuriat social (fondations, coopératives et associations) en Turquie ont souffert d'une instabilité politique récurrente, et qu'ils se seraient dès lors plus ou moins écartés de leur vocation juridique, nous souhaitons mieux comprendre les initiatives d'économie solidaire dans un écosystème marqué par le recul des droits et des libertés. Par conséquent, notre intérêt ici est d'interroger la conception occidentale de la société civile reposant sur un idéal de solidarité lié à un processus d'individualisation et permettant aux individus le passage de la sphère privée vers l'espace public, et de questionner sa conversion dans des milieux où les mêmes conditions à son émergence sont absentes. Pour cela, nous nous sommes basés sur une recherche reposant sur plusieurs enquêtes de terrain réalisées entre septembre 2017 et septembre 2019 dans six secteurs (circuits courts alimentaires, éducation alternative, auto-construction, université populaire, aide aux réfugiés, ainsi que restauration collective et culture). À partir de ces données, nous remarquons que les initiatives d'économie solidaire se saisissent d'enjeux de société pour répondre à des attentes, aspirations et à plus de justice comparé à l'ordre marchand et étatique. Ensuite, il ressort qu'elles ne renoncent pas non plus aux principes de droit et de liberté de l'État de droit des sociétés démocratiques modernes. Au contraire, leur fonctionnement plus horizontal que les organisations de la société civile classique revendique une démocratie participative qui favoriserait un processus d'émancipation des individus, y compris de ceux historiquement ancrés dans des appartenances communautaires villageoises. Enfin, si l'écosystème ne semble toujours pas enclin à reconnaître des initiatives d'économie solidaire comme des réalisations de l'action publique, leur mode d'auto-organisation, basé sur un principe de réciprocité, ne s'enferme pas dans un modèle organisationnel défini. À l'inverse, en s'insérant dans un mutualisme de réseaux sectoriels (ou intersectoriel à l'échelle locale), les initiatives d'économie solidaire tendent à démontrer à la fois la viabilité de leur modèle économique et leur capacité à insuffler une gouvernance civique ayant des externalités positives en termes de développement local.

**Mots-clés :** Economie solidaire ; Réciprocité ; Réseaux sociaux ; Altérité ; Ecosystème

**JEL Code :** L3

## Introduction

Cet article s'intéresse à la montée récente des initiatives d'économie solidaire en Turquie. Tout d'abord, les formes contemporaines de l'entrepreneuriat social sont beaucoup plus anciennes que l'observation de ces nouvelles initiatives d'économie solidaire. Associées à un processus d'individualisation et amplifiées à travers des expériences vécues liées à des événements marquants et sans équivalent dans la Turquie contemporaine, ces nouvelles initiatives d'économie solidaire traduisent une forme d'émancipation et/ou de "*désertion*" conduisant des individus à se reconsidérer, en fonction des autres et de la société (Sue, 2016 : 25).

Même si elles sont relativement récentes, nous nous interrogerons sur leur rapport aux pouvoirs publics au regard des diverses finalités qu'elles se donnent dans le contexte politique et économique de ces deux dernières décennies. La question des acteurs de la société civile est d'autant plus complexe, que le concept de société civile est une notion relativement floue et difficile à saisir. D'ailleurs, François Rangeon souligne que cette notion de société civile trouve tout son sens dans une approche généalogique que l'histoire permet de mieux comprendre à travers le temps et dans son contexte (1986). De la même façon, Jean-François Draperi découpe l'histoire des associations en France entre le XIX<sup>ème</sup> siècle et le XX<sup>ème</sup> siècle en plusieurs phases qu'il nomme "dos à dos", "face à face" et "coude à coude" (2006 : 38-50). Dans cette étude, nous privilégierons une analyse de l'émancipation des initiatives d'économie solidaire dans un contexte néolibéral et de réhiérarchisation de la politique. Néanmoins, la fragilité et la précarité de leur modèle économique face à l'écosystème expliqueraient leur tendance à s'appuyer sur un modèle d'auto-organisation et leur insertion dans des réseaux de coopération et de soutien mutuel civique (d'un même secteur ou entre plusieurs secteurs).

Par conséquent, nous chercherons à démontrer que les initiatives d'économie solidaire émergent dans un écosystème peu enclin à établir des relations partenariales avec les pouvoirs publics. D'ailleurs, nous verrons que l'histoire contemporaine de l'entrepreneuriat social en Turquie a été relativement entachée par une instabilité politique récurrente, et que cet entrepreneuriat serait inscrit dans des finalités politico-idéologiques et économiques instrumentales. Ensuite, nous montrerons que le processus d'apparition des initiatives d'économie solidaire en dehors de la puissance publique et du marché prend forme dans un contexte de contestation politique et de mouvements sociaux pour répondre à des attentes, des aspirations non satisfaites et à plus de justice. Il s'agit d'un nouveau fait associatif qui fait

ressortir des formes plurielles d'engagement et plus particulièrement des logiques d'entraide ou de réciprocité.

Tout en ayant recours aux mêmes statuts que les acteurs de l'entrepreneuriat social (ou des acteurs de l'économie sociale), ces logiques d'entraide tendraient pour une grande majorité à adopter un statut d'acteur économique tel que *les nouveaux mouvements sociaux économiques* (Gendron, 2001), tout en portant une critique externe et/ou interne sur la puissance publique et du marché. En revanche, on voit pour l'un des champs de ces initiatives solidaires, une instrumentalisation de la part de la puissance publique et du marché. Que cela soit dans leur phase d'émergence ou de consolidation de leur modèle économique, elles font l'objet dans leur rapport aux pouvoirs publics soit d'une forme d'indifférence, de réticence, d'intérêts relatifs, soit, au contraire d'une forte institutionnalisation. Ainsi, ces initiatives d'économie solidaire expriment à leur façon des formes de distance plurielles ou de divers degrés d'altérités à la puissance publique et au marché.

La littérature sur la société civile et l'entrepreneuriat social (coopérative, fondation et association) en Turquie est relativement abondante. À ce titre, de nombreux travaux se sont tout d'abord penchés sur les fondations (*vakıfs*) de l'Empire ottoman. De fait, ils mettent en avant le rôle de celles-ci dans l'établissement de services publics (Singer, 2005 : 484 ; Peri, 1992 : 168-167 ; Veinstein, 2010 : 87-88). Si d'autres travaux se sont consacrés à la nationalisation de ces anciennes organisations héritées de l'Empire ottoman (Bilici, 1992 : 18) et à la promotion d'organisations de la société civile (associations et coopératives) en accord avec les valeurs modernes de la République de Turquie de 1923, ils tendent à démontrer le fort contrôle de l'État et leur instrumentalisation à des fins politiques et économiques (İnan, 2004). Néanmoins, la montée en puissance de la société civile dans l'agenda politique survient de façon évidente dans les années 1980, liée en partie à deux évènements, la conférence de l'Habitat Forum International de 1996, laquelle mobilise les organisations de la société civile et le tremblement de terre de 1999, qui marquera un élan de solidarité pour les victimes (Bikmen et Meydanoglu, 2006 : 14). Dans cette période libérale des années 1980, on a également vu apparaître des fondations privées dans le système de l'enseignement supérieur. Les principaux travaux ont rappelé leur évolution (Doğramacı, 2005) et leur place dans le système éducatif et les ont catégorisées en fonction de la qualité de l'éducation et de la recherche (Mızıkacı, 2010). Au cours de cette même période, on peut mieux saisir le militantisme islamique des années 1970 et son mode d'organisation communautaire philanthropique des années 1980 et 1990, qui, par le biais d'organisations communautaires de la société civile, telles que les fondations, a survécu à des contextes politiques

houleux liés aux différents coups d'État (1971 et 1980) (Bilici, 1992 : 18) et a permis aux partis islamiques, en se saisissant de la question sociale, de se légitimer sur l'échiquier politique local (Massicard, 2009). De la même manière, on observe un militantisme féministe visant à attirer l'attention des pouvoirs publics afin qu'ils se saisissent de la question des violences conjugales et qu'ils légifèrent en faveur des droits des femmes (Ekal, 2013). Par ailleurs, Gilles Dorronsoro met en lumière dans les années 1990 et 2000, l'apparition de mobilisations sociales (2005) et les différents répertoires des actions collectives des acteurs pour contester les politiques publiques. Dans cette veine, on voit apparaître dans les années 2010 une littérature sur des contre-espaces publics dans de nombreux domaines (urbain, écologie, privation de droit, consommation, habitat, droits des femmes, travail) (Gajac et Akyıldız, 2020 ; Gajac et Pelek, 2019 ; Gajac, 2018), et une exigence d'expression des subjectivités. À ce titre, le mouvement du parc de Gezi de 2013 a été interprété comme une rupture dans l'émergence d'individus solidaristes (Türkmen, 2016) et comme l'établissement de nouveaux liens sociaux et la floraison de formes plurielles d'engagement (Gajac et Akyıldız, 2020).

### **Les organisations de la société civile et les pouvoirs publics**

Pour de nombreux analystes, le concept de société civile est relativement ambigu (Otayek, 2002 : 193-194 ; Pirotte, 2007 ; Rangeon, 1986 : 9). L'histoire du mot [dans sa conception occidentale] ne serait pas compréhensible de manière isolée, car il prend tout son sens dans les déplacements et les transformations des problématiques où il s'insère (Rangeon, 1986 : 10). À ce titre, ce concept n'aurait d'équivalent que la richesse de sa généalogie scientifique (Otayek, 2002 : 194). De fait, la société civile peut être considérée souvent en opposition à l'État ou comme lieu où le public et le privé s'interpénètrent. À l'origine, la société civile dans la pensée d'Aristote se réfère à la communauté de citoyens, c'est-à-dire à l'État, alors qu'aujourd'hui la société civile s'oppose à l'État (Rangeon, 1986).

De la sorte, elle serait en Occident, l'histoire d'une trajectoire liée à un processus d'individualisation. Des philosophes aux penseurs contemporains, elle serait l'expression d'une opposition à l'état de nature, à l'État, à la société bourgeoise et aux régimes autoritaires. Son retour dans les années 1970 est corrélé à la problématique anti-autoritaire des pays de l'Est (Otayek, 2002 : 194). Dans ce sens, la société civile jouerait un rôle dans la démocratisation de régimes à partis-uniques. De la sorte, cette notion pose la question de sa conversion dans des contextes où l'on ne retrouverait pas les conditions de son émergence dans les sociétés occidentales, c'est-à-dire, un

idéal de solidarité fondé sur l'individu permettant une harmonisation des intérêts individuels et le bien commun (Vatin, 2011 : 59 ; Otayek, 2002 : 194).

Si la société civile y est perçue comme autonome face à l'État, tous les États ne lui reconnaissent pas un minimum d'existence légale lui permettant un accès à l'espace public, qui semblerait nécessaire à l'expression politique. Dans les pays en transition démocratique, l'exigence d'un espace public libéré des régimes est largement sollicitée par la société civile (Teti, 2011 : 70), mais sans l'intermédiaire d'une structure, étatique impersonnelle, cet espace public ne peut apparaître (Andrews, 1991 : 24 cité par Foweraker et Landman, 1997 : 16), et sans au moins un cadre juridique, les acteurs ne pourraient pas accéder à cet espace (Dupret et Ferrié, 2011 : 273). Or comme nous le rappellent Anna Bozzo et Pierre-Jean Luizard, dans le monde musulman, tout le monde peut se réclamer de la société civile, y compris les islamistes et le pouvoir militaire (2011). D'ailleurs, les États autoritaires auraient même promu une société civile pour marginaliser et neutraliser les associations indépendantes ou des mouvements associatifs. Autrement dit, le recours à la société civile peut conduire à dépolitiser l'espace public et faire le jeu des régimes autoritaires.

En Turquie, les rapports entre la société civile et les pouvoirs publics semblent avoir été, dans la période contemporaine, marqués par une relation de "dos à dos" ou d'"arrière-cour" idéologique, dans laquelle les organisations de la société civile ont toujours été perçues comme une menace pour l'ordre par les pouvoirs publics, alors qu'eux-mêmes sont systématiquement perçus comme autoritaires (Kaboğlu, 1990 : 3). De fait, la liberté d'association en Turquie va souffrir d'une instabilité politique en raison de la querelle politico-idéologique récurrente entre les modernes et les conservateurs qui est d'après Ergün Özbudun, la ligne de séparation la plus importante de la politique moderne de la Turquie (2014 : 155). Toutefois, on ne saurait exclure l'existence d'une société civile en dehors de l'aire occidentale, si l'on observe les logiques d'institutionnalisation, de relais et de contournement de ces acteurs.

À ce propos, on pourrait avancer l'idée que les organisations de la société civile auraient suivi les finalités de l'État et du marché dans la transition démocratique de la Turquie. Cette interdépendance à l'État, qui suivait un projet de modernisation, a vu naître en parallèle des groupes structurés qui s'organisent politiquement. D'après İbrahim Kaboğlu, la vocation de la liberté associative aurait pris, pour deux raisons, une signification différente propre à leur essence originelle. Tout d'abord, les restrictions et interdictions juridiques auxquelles auraient été soumis les groupements sociaux et politiques ont conduit à un mélange des rôles joués par diverses organisations. On observerait ainsi le cas des mélanges des rôles entre les associations et les

partis politiques et entre les associations et les syndicats (Kaboğlu, 1990 : 21). Ensuite, on trouve l'existence des groupes sociaux communautaires domestiques locaux et religieux dont certains entrent « en clandestinités, continuent à chercher des fidèles et préparent des actions politiques » (Kaboğlu, 1990 : 22). On voit que les limitations du pluralisme politique n'ont pas restreint les volontés de groupes sociaux à devenir ou à arborer des visées politiques plus ou moins clandestines, voire informelles.

Ce constat nous conduit à analyser la période actuelle en Turquie, où les libertés et les droits ont été réduits, pour mieux appréhender le rôle et la place d'initiatives d'économie solidaire en Turquie. Au regard des données de terrain, si la majorité des initiatives d'économie solidaire sont reconnues juridiquement mais qu'elles ne trouvent pas vraiment d'écho auprès des pouvoirs publics, elles produisent du *positif* tant sur le plan de l'émancipation et de nouveaux liens sociaux électifs, de la valorisation ou de la réactivation des ressources locales, de l'innovation et de l'intégration sociale que du développement économique et durable (Gajac et Pelek, 2019). Par conséquent, nous essaierons de comprendre le processus d'émergence des initiatives d'économie solidaire dans un contexte où les libertés et droits sont remis en cause par une partie de la population.

Pour cette analyse, nous avons eu recours à différentes méthodes d'enquêtes qualitatives sur plusieurs périodes allant de septembre 2017 à septembre 2019<sup>3</sup>. Dans un premier temps, nous avons mené 25 entretiens semi-directifs, de septembre 2017 à septembre 2018, à l'échelle de la Turquie dans différentes villes (Istanbul, Izmir, Ankara, Gaziantep, Eskisehir, Kocaeli) et un village (Sirince). Ces acteurs interviennent dans divers secteurs tels que l'éducation, l'enseignement populaire, la restauration collective, l'auto-construction, la consommation sans achat, les circuits courts alimentaires, l'aide aux réfugiés et la culture.

Dans un deuxième temps, nous avons fait appel à la méthode de l'intervention sociale lors de deux journées de travail courant décembre 2018 en re-sollicitant les premières initiatives d'économie solidaire rencontrées sur le terrain et en conviant de nouvelles initiatives de plusieurs villes et villages (Istanbul, Artvin, Hatay, Düzce). Au total, vingt-trois acteurs ont participé à ces deux journées, et ont discuté de leur expérience à partir d'un cadre d'animation établi. La particularité de ces journées était de développer une

---

<sup>3</sup> Cette recherche a reçu le soutien financier de l'Agence Universitaire de la Francophonie en Europe Centrale et Orientale entre juillet 2018 et mars 2019.

analyse transversale entre des acteurs investis dans des initiatives d'économie solidaire et des acteurs émanant de différents secteurs d'intervention.

Dans un troisième temps, nous avons réalisé une série d'entretiens, entre février 2019 et septembre 2019, avec deux initiatives solidaires déjà rencontrées (Hatay, Artvin) et de nouvelles initiatives dans d'autres villes (Adana, Mersin, Tunceli, Çanakkale, Istanbul). Lors de cette dernière étape, nous avons mis l'accent sur le rapport aux pouvoirs publics. Pour toutes les démarches, nous avons privilégié une analyse de contenu des entretiens et des échanges. Pour des raisons de commodité, nous avons préféré identifier les acteurs au regard de leur champ d'intervention sans les nommer individuellement.

### **Trois acteurs contemporains hérités de l'Empire ottoman**

Au cours de l'histoire de la Turquie, trois acteurs intermédiaires ont joué un rôle essentiel en termes de redistribution des ressources et de protection sociale. Toutefois, les rapports entre les acteurs intermédiaires et la puissance publique ont été relativement houleux de la fin de l'Empire ottoman jusqu'aux années 2010. À ce titre, il semble que les gouvernements successifs n'ont pas pu construire de relations partenariales durables en raison des conflits politiques historiques opposant les progressistes et les conservateurs. De la sorte, il ressort que les différents coups d'État ont eu un impact sur la liberté et le droit d'association. Dans cette partie, nous cherchons à examiner leur évolution dans une brève perspective historique allant de l'Empire ottoman jusqu'à nos jours.

#### ***Des "Vakıfs" à la fondation...***

Selon la définition du Code civil turc, les fondations sont des associations caritatives ayant le statut d'une personne morale constituée de personnes physiques ou morales dédiant leur propriété privée et leurs droits à un usage public (Code civil turc de 2001 : article 101). Les biens et les propriétés des fondations ne font pas partie de la propriété privée, mais ils ne sont pas non plus entre les mains de l'État. C'est pourquoi les fondations sont considérées comme faisant partie du troisième secteur (Akyıldız et Abay, 2017). Bien que l'histoire des fondations en Anatolie remonte aux Hittites, au XIII<sup>ème</sup> siècle avant notre ère, elles ont atteint leur apogée au XVIII<sup>ème</sup> siècle en termes de nombre, d'acquisition d'actifs, de services à la population et de développement institutionnel (Bikmen, 2008). À l'époque de l'Empire ottoman, les fondations ont été principalement établies sur des motivations religieuses chez les Seljuks

(Akyıldız et Abay, 2017). Utilisant leurs riches atouts (propriétés et argent), elles ont participé à la construction et à la réalisation des caravansérails, des écoles, des hôpitaux et des routes et ont agi en tant que fournisseur de services de base (Bikmen, 2008). Le déclin des fondations commence avec le mouvement d'occidentalisation de la fin de la période ottomane. Le ministère des fondations (Evkaf-ı Hümayun Nezareti) a été créé en 1836 par le sultan Mahmud II dans le but de centraliser les fondations. Vingt-sept ans plus tard, en 1863, les terres des fondations ont commencé à être taxées alors que l'Empire était aux prises avec une crise économique. Après la déposition du sultan Abdulhamid en 1909, les gouverneurs contestèrent les avoirs des fondations sous l'influence de la Révolution française (Hatemi, 1997).

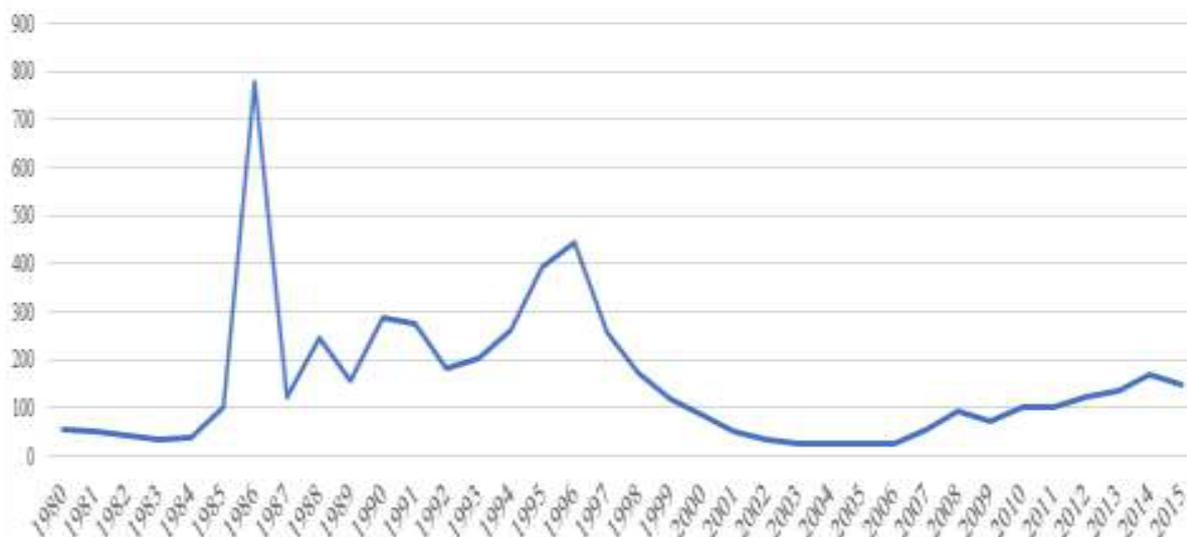
Avec la constitution de la République turque en 1923, le pouvoir social et économique des fondations s'est considérablement affaibli. Dans le cadre juridique du nouvel État, certaines fondations ont été liquidées (Hatemi, 1997). Les nouvelles élites politiques ont déployé des efforts pour centraliser les fondations. Pourtant, au lieu de « fondation » (*vakıf*), un nouveau terme est apparu : « établissement » (*tesis*) (Şenel et Tuyan, 2009). La République de la Turquie a été fondée sur l'idée de l'occidentalisation et du laïcisme. Le code civil de la nouvelle administration a été adapté à partir de la Suisse et le califat s'est éteint le 19 mars 1924. Dans ces circonstances, les institutions traditionnelles, y compris les fondations, ont été liquidées ou soumises à des limitations. Le ministère des fondations hérité de l'Empire ottoman a été transformé en répertoire général des fondations. Tous les revenus et avoirs appartenant aux fondations de l'éducation ont été transférés au ministère de l'Éducation (Çizakça, 2006). De l'adoption du code civil en 1926 à l'adoption de la loi sur les fondations (no: 903) en 1967, seules 202 fondations ont été créées légalement<sup>4</sup> bien que de 1967 à 2007, le nombre de nouvelles fondations a atteint 4 500 (Şenel et Tuyan, 2009). Selon la loi sur les fondations de 1967, le terme « fondation » a été ré-habilité à la place d'« établissement ». Par conséquent, l'augmentation limitée de leur nombre au début de l'ère républicaine témoigne de la prudence des administrateurs laïcs concernant les fondations en tant que « patrimoine ottoman ». Dans les années 70, avec l'accroissement du capital dans une ère économique, de grandes fondations ont été créées par les plus grands groupes d'entreprises tels que Koç, Sabancı et Eczacıbaşı (Kılıçalp, 2013). La Figure 1 ci-après présente les nouvelles fondations établies par année de 1980 à 2015. Le coup d'État militaire de 1980 a interrompu la vie démocratique en Turquie en suspendant les libertés et droits fondamentaux, et a eu un effet négatif sur les fondations. Cependant, la

---

<sup>4</sup> 109 fondations sur 202 étaient des fondations religieuses, 45 à but social et 21 à but éducatif (Şenel et Tuyan, 2009).

mondialisation et le processus de rapprochement de l'Union européenne dans les années 90 ont créé un environnement plus favorable pour les fondations. Sous l'effet de la restauration de la démocratie dans une certaine mesure et l'affaiblissement de la pression politique, le nombre de fondations a connu en 1986 une forte augmentation comme le montre la Figure 1 (Kılıçalp, 2013). Le deuxième pic enregistré en 1996 est le résultat de la conférence Habitat II qui s'est tenue à Istanbul et qui a offert une occasion remarquable pour le développement de la société civile (Bikmen et Meydanoğlu, 2006). Parmi les secteurs où les fondations se sont particulièrement développées, on trouve notamment l'enseignement supérieur. Depuis la création de la première université privée par une fondation en 1985, l'Université Bilkent à Ankara, leur nombre a atteint aujourd'hui le chiffre de 73<sup>5</sup>. Dans un contexte de désengagement de l'État et de libéralisation de l'économie dans les années 80, ces universités souvent créées par de riches familles sont venues combler l'insuffisance de la puissance publique et de fait, remplissent une mission de service public avec le soutien des pouvoirs publics. Sous la tutelle d'une institution nationale de l'enseignement supérieur (YÖK<sup>6</sup>), elles sont très contrôlées par les pouvoirs publics, et suite au coup d'État manqué de 2016, les universités ont été fermées<sup>7</sup>.

**Figure 1 : Nouvelles fondations par an en Turquie, 1980-2015**



Source : Direction générale de fondations.

<sup>5</sup> On compte en Turquie 203 universités dont 130 sont publiques.

<sup>6</sup> Conseil de l'Enseignement Supérieur.

<sup>7</sup> Avant cet évènement, on comptait en 2015, 76 universités privées de fondations (Mandal, 2015). Des établissements d'enseignement privés, mais aussi des organisations caritatives ont été fermés (Kaboğlu, 2018 : 28-29).

## ***Une reconnaissance plus tardive des coopératives***

En ce qui concerne les coopératives, leur évolution dans le temps présente un schéma différent. Leur histoire relativement courte commence avec les « fonds communautaires » (Memleket Sandıkları) fondés par Mithat Pasha en 1863 (Koçtürk, 2006). Ce système de financement reposait sur la collaboration directe entre l'État et les paysans. L'objectif était de fournir des crédits bon marché aux paysans afin de faire disparaître les prêteurs sur gages. Cependant, ce n'est qu'en 1969 que les coopératives démocratiques modernes ont été définies dans une base légale. La loi constitutionnelle de 1961 met l'accent sur les coopératives. L'article 51 portant sur le développement des coopératives a été sauvegardé dans la Constitution de 1981 : « L'État prend des mesures conformes aux intérêts nationaux et économiques pour promouvoir le développement des coopératives, qui doivent avant tout viser à accroître la production et à protéger les consommateurs » (art. 171).

S'agissant de la Constitution de 1961, une loi spéciale concernant les coopératives (loi n°1163) est entrée en vigueur en 1969. L'article 1 dit que : « Une coopérative est définie comme un organisme à membres variables, à capital variable et à identité juridique, établi par des personnes morales physiques et publiques et des administrations privées, municipalités, villages, sociétés et associations afin de garantir et de maintenir certains intérêts économiques et plus précisément les besoins de leurs membres liés à la vie professionnelle et les niveaux de vie par le biais de l'assistance mutuelle, de la solidarité et du service mutuel en tant que fiduciaires ». Dans ce cadre, l'État est censé avoir la responsabilité de soutenir les coopératives et devrait promouvoir le développement des coopératives sans affaiblir leur structure démocratique et leur autonomie (Doğan et Yercan, 2016). Sur le plan juridique, chaque membre ayant le droit de vote, le fonctionnement se veut démocratique. Si la loi de 1969, « La Loi des Coopératives » (Kooperatifler Kanunu) était encline à rapprocher le mouvement coopératif turc des principes des coopératives définis par l'union internationale des coopératives, la pression et le contrôle de l'État va ensuite s'accroître. Après le coup d'État militaire de 1982, « (...) Les coopératives ne peuvent pas s'intéresser à la politique, ni travailler de façon collaborative avec les partis politiques ; elles dépendent de contrôles de tout type et de la surveillance de l'État » (İnan, 2004).

Cependant, en Europe, les coopératives ont un pouvoir organisationnel plus large et collaborent avec des associations professionnelles. Ces habilités sont plus limitées pour les coopératives en Turquie (Doğan et Yercan, 2016). Trois ministères sont responsables des coopératives : le ministère de l'environnement et de l'urbanisme, le ministère de l'agriculture et des forêts et

le ministère des douanes et du commerce. Ce dernier a préparé un rapport complet sur les coopératives en Turquie en 2016. Selon ce rapport, le nombre de coopératives était de 53 259 en 2016. Elles comptent environ 7,5 millions de membres. Par conséquent, le taux de participation dans les coopératives est d'environ 9,5%. Il convient de noter que ce pourcentage est relativement faible par rapport aux pays de l'Union européenne. Au total, le taux de participation dans les coopératives en Europe est d'environ 17% (Europe Coop). Ce taux atteint 85% en Finlande. On peut donc penser que le système des coopératives en Turquie est loin des normes européennes et qu'il a encore un potentiel de développement. Les domaines d'activité des coopératives en Turquie sont variés. Elles opèrent dans 30 domaines économiques, notamment l'agriculture, la construction, les transports, la pharmacie, les assurances, l'éducation, etc. Selon la direction générale des coopératives, de nombreuses coopératives sont des coopératives de construction, des coopératives de développement agricole et des coopératives de transport motorisé. En ce qui concerne plus particulièrement les coopératives agricoles, les dernières avancées législatives entre 1984 et 2004 favorables au renforcement de leur autonomie, semblent limitées concrètement (Inan, 2004). De plus, elles ont la particularité de promouvoir un système productiviste en faveur d'une industrie-agroalimentaire et un accroissement de grandes exploitations agricoles.

### ***Les associations, la composante la plus importante***

Les associations sont la composante la plus importante des ONG en Turquie. Selon les statistiques gouvernementales, le nombre d'associations actives en Turquie est de 116 686 en 2018<sup>8</sup>. Elles varient en termes de types et de sujets. Il existe des associations actives dans les domaines de l'assistance sociale et professionnelle, religieuse, éducative, culturelle, humanitaire et de la santé. Dans le domaine des politiques sociales, le gouvernement de l'AKP a mis l'accent sur les associations islamiques dans le contexte de la « nouvelle gouvernance du bien-être » (Bugra et Candas, 2011). L'association Light House, Deniz Feneri Derneği, est un exemple typique de ces associations d'assistance sociale. Selon le rapport d'activité de 2007, ces associations ont fourni une assistance financière en espèces et en nature à 470 000 ménages (Çelik, 2010). Le montant total de leur aide financière distribuée aux ménages pour les années 1998-2006 dépassait 420 millions de livres (Çelik, 2010). À la suite d'une enquête menée en Allemagne, cette association, qui entretient des relations étroites avec l'État et l'AKP, a été poursuivie en justice pour corruption au cours de l'année 2008.

---

<sup>8</sup> Pour des statistiques détaillées sur les associations en Turquie, voir <https://www.siviltoplum.gov.tr/dernek-sayilari>.

Le climat politique a affecté de manière significative l'évolution historique des associations. Les premières associations avec des cotisations en espèces avaient débuté à l'époque des réformes antérieures au Tanzimat<sup>9</sup> (Sezer, 2008). Bien que la loi constitutionnelle de 1876 ne contienne aucune disposition sur la liberté de fonder une association, il était possible de créer une association avec l'autorisation du sultan. La première loi sur les associations datait de 1909. Cette loi reconnaissait le droit de former une association, mais ce droit était strictement sous le contrôle du pouvoir exécutif (Sezer, 2008). Après la deuxième période constitutionnelle de 1908, le changement constitutionnel de 1909 a d'abord garanti le droit d'association et a été préservé dans la loi constitutionnelle de 1924. Cependant, la loi sur la trahison nationale<sup>10</sup> du 25 janvier 1925 interdisait de fonder une association exploitant la religion à des fins politiques. La nouvelle loi sur les associations de 1938, n° 3512, autorisait le gouvernement à fermer les associations inappropriées. Surtout, les associations qui donnent la priorité à la politique de classe ouvrière ont été sous la pression de l'État (Kaboğlu, 1990). En 1946, sous l'effet du passage au multipartisme et de l'évolution du capitalisme, la loi des associations a changé et la liberté de fonder une association est rétablie. À ce moment, le nombre des associations religieuses a remarquablement augmenté (Kaboğlu, 1990). La nouvelle Constitution de 1961 a fourni un environnement plus favorable au développement des associations conformément au pluralisme des expressions politiques en vigueur à cette époque (Kaboğlu, 1990). Mais suite au coup d'État de 1971, organisé par voie de mémorandum, une loi spéciale sur les associations en 1972 restreint leur liberté. Même si la Constitution de 1982 reconnaît dans les textes le droit de former une association, les restrictions imposées par la loi de 1972 ont été conservées (Kaboğlu, 1990). D'ailleurs, les limitations imposées dans le fonctionnement, comme la lourdeur des formalités pour la création d'une association, sont toujours critiquées au nom de la liberté d'association. Pourtant, en 2004, la loi n° 5253 sur les associations est entrée en vigueur et les dispositions conformes aux conventions internationales et aux critères de l'Union européenne ont été acceptées dans les limites de la base juridique. Cependant, la pression sur les associations et la liberté d'expression de la société civile dans son ensemble font toujours l'objet de débats.

---

<sup>9</sup> Tanzimat, signifiant "la réorganisation" en turc-ottoman, désigne la période des réformes dans l'Empire Ottoman entre 1839-1876. Une série de réformes calquées sur le modèle européen est entrée en vigueur et a modernisé la société ottomane. Cette période Tanzimat a abouti à la promulgation de la première Constitution ottomane en 1876.

<sup>10</sup> Hiyanet-i Vataniye Kanunu.

En résumé, on peut dire que l'histoire de ces trois acteurs intermédiaires en Turquie est strictement liée au contexte politique du pays. Les tensions au sein de l'État se sont reflétées au cours de toutes ces décennies sur ces trois types d'institutions jusqu'à l'émergence des initiatives solidaires.

### **D'un mouvement social à des initiatives d'économie solidaire**

La question des acteurs de la société civile en Turquie dont l'autonomie du projet reste inféodée à des politiques centralistes et instrumentalisées à des valeurs opposées politiquement et idéologiquement tend à prendre une autre orientation suite au mouvement social du parc de Gezi de 2013. Si ce mouvement social semble traduire un nouvel élan citoyen, de nombreuses contestations ont jalonné l'agenda politique de l'AKP depuis son arrivée au pouvoir en 2002. À ce propos, nous pouvons mentionner une série d'évènements découlant d'un contexte politique dans lequel on trouve une montée de la contestation depuis les années 2000 à travers la défense de SEKA<sup>11</sup>, de TEKEL<sup>12</sup>, la résistance DEBA<sup>13</sup>, les protestations pour le cinéma Emek<sup>14</sup>, les manifestations contre l'interdiction de l'avortement et les mesures envisagées contre la vente de l'alcool (Gajac et Akyıldız, 2020). Néanmoins, l'expérience de Gezi, qui a conduit divers groupes sociaux à partager un vécu solidaire dans le parc de Gezi, a contribué à effacer certaines différences politiques, idéologiques, sociales et culturelles pour contester des politiques de plus en plus clivantes dans la mise en œuvre de politique publique aux teneurs néo-libérales et a fait naître, comme le souligne Buket Türkmen, la figure d'un individu solidariste (2016 : 121). Dans ce sens, une rupture semble s'opérer sur le court et le moyen termes dans le sens où les individus tendent à s'émanciper au regard de l'analyse de Bikmen et Meydanoğlu qui soulignent une préférence des citoyens turcs à soutenir des associations proches de leurs liens sociaux de parenté (2006 : 15). À ce propos, il semble incontestable que, suite à ce mouvement social, de nombreuses initiatives collectives ont essaimé à Istanbul et dans toute la Turquie (Gajac et Akyıldız, 2020) en se saisissant de divers enjeux de société tels que la réforme de l'éducation, les politiques urbaines et de grands projets, l'environnement, les droits sociaux, la liberté académique, les femmes et la consommation. Il ressort, comme le mentionne Jacques Ion,

---

<sup>11</sup> La résistance SEKA est contre la privatisation et la fermeture de l'usine Seka İzmit en 2005.

<sup>12</sup> La résistance TEKE en 2009 a eu lieu contre la politique de privatisation.

<sup>13</sup> La résistance DEBA à Denizli est une protestation d'ouvriers qui n'ont pas reçu leur salaire après la fermeture de l'usine.

<sup>14</sup> La défense du cinéma Emek qui est le plus ancien cinéma de la République est une protestation contre sa destruction en 2013.

que si les « (...) protestations s'organisent toujours en actions collectives organisées, même si c'est selon des modes de fonctionnement différents, (...) la période est surtout marquée par la coexistence de formes multiples d'engagement » (2001 : 11) et des visées diverses (2017 : 177). Ainsi, on trouve, suite au mouvement social du parc de Gezi, différents types d'engagement collectif tels que l'« engagement politique et de plaidoyer », l'« engagement de défense et de résistance », et l'« engagement d'entraide et de logique de mouvement » (Gajac et Akyildiz, 2020). Parmi ces pluralités d'engagement, une retient particulièrement notre attention, il s'agit de l'engagement d'entraide. Si cette forme d'engagement n'est pas totalement nouvelle, mais davantage liée à un mouvement social, elle tend à devenir dominante dans un contexte où, en plus du néolibéralisme économique, les droits et les libertés restent difficiles à exprimer dans l'espace public du fait qu'au cours de cette dernière décennie, l'État a renforcé son contrôle en promulguant en 2015 une loi sur la sécurité en faveur de la police, et qu'à la suite du coup d'État de 2016, l'espace public s'est trouvé encore davantage réduit en ce qui concerne l'exercice de la liberté d'expression. Il nous semble intéressant ici de nous appuyer sur les travaux de Joseph Haeringer qui développent l'idée de logique d'entraide qui « met en œuvre le rapprochement de personnes en vue de résoudre des situations » et « ne sépare pas la réponse des personnes qui la réalisent », au contraire, elle favorise des relations symétriques (2002 : 37). De fait, ces relations font appel à la réciprocité entre les personnes et elles s'inscrivent dans la durée, en conduisant les individus à « mutualiser des ressources multiples pour une prise en charge autonome » (2002 : 37) afin de contribuer aux objectifs fixés. De la sorte, ce mouvement d'entraide, qui cherche à trouver les moyens ou ses propres ressources afin de répondre à des difficultés que vivent des personnes ou à d'autres aspirations sociétales, aurait fait naître de nombreuses initiatives d'économie solidaire. Ici, les individus à travers des initiatives collectives se détournent du fonctionnement habituel des organisations classiques verticales où prédomine un fonctionnement hiérarchique pour rejoindre des organisations dont les modes de fonctionnement sont horizontaux et reposent sur un principe de démocratie participative (Gajac et Akyildiz, 2020 ; Gajac, 2018 : 157). Ainsi, les individus s'inscriraient dans un processus de « désertion » des structures classiques des organisations de la société civile et des infrastructures dominantes telles que le marché et la puissance publique. Ces processus d'émancipation et de désertion qui semblent se traduire par l'émergence d'initiatives d'économie solidaire telle une contresociété « ...implique l'émergence du positif » (Sue, 2016 : 10), c'est-à-dire, de « (...) nouvelles manières de vivre ensemble, de se lier aux autres, de communiquer, de produire, d'apprendre, de faire société, bref, aux évolutions *du lien social* » (Sue, 2016 : 13).

De fait, ces manières ne visent pas l'expression directe d'une critique de l'État, même si l'objet de leur initiative tend à être politique. Que l'on parle des réfugiés, des femmes, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, d'auto-construction, de la restauration collective, des circuits alimentaires, des citoyens s'engagent à répondre à des attentes et ont des aspirations nouvelles à plus de justice que l'État et le marché ne satisfont pas. Si certaines initiatives restent sans statut, d'autres ont adopté celui d'entreprise, de coopérative ou d'association.

### **Quelles illustrations de la diversité des formes d'initiatives d'économie solidaire**

Si, comme nous l'avons vu, des citoyens se sont saisis de nouveaux enjeux de société au regard de leur aspirations et attentes, les initiatives d'économie solidaire qui en découlent tendent à mettre en avant deux traits les caractérisant dans leur rapport à la puissance publique. Tout d'abord, elles aspirent à fonctionner sur des modèles d'auto-organisation, lesquels reposent dans leur phase d'émergence sur un principe de réciprocité, et dans leur phase de consolidation, davantage sur le recours au marché. Ensuite, ces modes d'auto-organisation de type non monétaire-marchand vont connaître un processus de différenciation, d'une part, en raison de la pluralité de leur forme d'engagement et de visées multiples, et d'autre part, en raison des limites de l'écosystème relatives au champ d'activité dans lequel ils opèrent.

#### ***Les circuits courts alimentaires***

Dans ce domaine, on est dans le registre des nouveaux mouvements sociaux économiques où les initiatives d'économie solidaire adoptent le statut d'acteur économique pour porter une critique externe à la puissance publique et au marché. On trouve une grande diversité de formes de circuits courts alimentaires (communauté de consommateurs, coopérative, Jardin urbain, groupement de producteurs, intermédiaire individuel, vente directe à la ferme ou par le biais du web). Ces derniers se sont développés dans de nombreuses villes et tendent à se multiplier comme des alternatives aux circuits classiques de la distribution reposant sur une agriculture intensive et des acteurs agro-industriels. À l'initiative de citoyens pour la plupart, même si certaines municipalités semblent prendre des initiatives dans ce sens comme la création des marchés bio, leur modèle économique d'hybridation des ressources fait appel à des ressources non monétaires et à des ressources marchandes. Reposant à la fois sur le bénévolat et la vente de produits agricoles, ces initiatives cherchent à rapprocher les consommateurs des producteurs en

éliminant les intermédiaires. Ce type de modèle civil-marchand vise à promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement, un meilleur prix pour les agriculteurs et une alimentation plus saine pour les consommateurs. Ces initiatives cherchent à mettre en place une réciprocité multilatérale, basée sur la confiance, qui implique les acteurs des circuits courts alimentaires (consommateurs et agriculteurs) et les organisations de la société civile sensibles à la question de l'écologie. Si elles se constituent en dehors de la puissance publique, elles peuvent préserver une forme d'autogestion. En revanche, le gouvernement semble ancré dans une logique productiviste de l'agriculture, pendant que les pouvoirs locaux sembleraient exprimer un doute sur ces initiatives en raison de l'absence de certifications des produits. Parmi ces initiatives, certaines restent informelles afin d'éviter les lourdeurs administratives qui sont également des freins pour des agriculteurs souhaitant commercialiser leurs produits.

### ***L'éducation alternative***

De la même façon, les initiatives d'éducation alternative s'inscrivent dans un processus d'émancipation et de désertion de la puissance publique et du marché. L'insuffisance de l'offre publique et privée va conduire des familles à démarrer un processus d'innovation en créant des modèles d'écoles dans lesquels le projet éducatif prend en compte le développement de l'enfant, son bien-être comme sa sensibilisation aux thématiques environnementale et démocratique. Dans leur phase d'émergence, le modèle économique s'appuie sur des ressources non-marchandes, c'est-à-dire, l'engagement bénévole des familles (membres de la coopérative) dans le fonctionnement de l'école et les activités extra-scolaires, mais aussi de bénévoles non membres. De fait, le modèle repose sur une réciprocité de pairs dans le but de satisfaire les attentes de parents qui souhaitent offrir un modèle éducatif différent de celui proposé par la puissance publique et le marché. Cette forme d'autogestion tend à se légitimer et à se consolider avec le recours aux ressources marchandes, c'est-à-dire, une scolarité payante. Ce modèle non-monnaire et marchand permet en outre de fournir à la marge des bourses aux familles qui n'auraient pas les moyens suffisants de couvrir le montant des frais de scolarité. Si elles ont connu certaines réticences à leur reconnaissance juridique de la part de l'administration publique, elles ne bénéficient pas non plus d'aide financière de la puissance publique comme c'est le cas des établissements privés éducatifs. De fait, elles ont cherché auprès de la puissance publique une reconnaissance afin d'être en mesure d'octroyer des bourses à des familles et de réduire ainsi les coûts de la scolarisation. Face à la réponse de non-recevoir de la puissance publique, leur modèle économique est précaire et fragile, même si elles ont

démontré qu'elles avaient la capacité d'assurer la professionnalisation du corps enseignant et du personnel technique. Cette transition professionnalisante liée à une demande croissante de familles enclines à scolariser leur enfant ne se fait pas sans tension entre les familles bénévoles et les salariés. Dans ce cadre, on voit bien que la critique externe de ces initiatives d'éducation alternative tend à s'orienter vers une critique interne aux modèles éducatifs publics et privés à travers une quête de reconnaissance de la puissance publique comme le démontre le signal favorable qu'elles ont reçu du ministère de l'Éducation qui leur a octroyé la gestion de quatre écoles.

### ***L'initiative auto-construction***

La reconnaissance de la puissance publique est beaucoup plus conflictuelle dans le champ de l'auto-construction. Cette initiative s'inscrit tout d'abord dans le registre des modes d'action des mouvements sociaux. Après le tremblement de terre de 1999, des habitants délaissés ont créé une coopérative en vue de réclamer le droit de vivre dans leur environnement et ils se sont opposés aux non décisions du gouvernement de garantir leur droit à un habitat, c'est-à-dire, de se reloger individuellement dans le parc privé ou public. Par conséquent, ils ont eu recours aux modes de la manifestation en 2003 à Ankara, et du *sitting*, en 2004 dans le parc d'Abdi Ipekci à Ankara. Face à une forme d'indifférence de la part de la puissance publique, cette coopérative a ensuite adopté une *logique de mouvement* en 2005 avec une procédure judiciaire contre le Ministère des Travaux publics et du Logement. Cette logique de mouvement vise plutôt « la modification des droits existants, voire plus largement des dispositions légales en vue d'introduire, dans la communauté nationale, des personnes qui en sont exclues partiellement ou intégralement » (Haeringer, 2002, 38). Ce recours de la coopérative a reçu en 2007 une réponse favorable du tribunal administratif qui contraignait l'État à mettre à disposition de la coopérative des terrains constructibles à des taux d'emprunt adaptés. Néanmoins, la réticence administrative persiste, car la remise des terrains de la part de l'organisme des logements sociaux (TOKI) et du Ministère de l'Environnement et du Développement Urbain n'a été effective qu'en juillet 2012, soit cinq années après la décision du tribunal administratif. Cette relation avec la puissance publique va conduire les membres de la coopérative à adopter un modèle d'auto-organisation pour la construction de leur propre logement. Cette initiative d'auto-construction va reposer essentiellement sur une réciprocité de pairs et l'engagement bénévole des membres de la coopérative. Toutefois, on voit en parallèle l'implication d'académiciens apportant leur compétence et conseil tout au long du déroulement de cette initiative, ce qui reflète également les caractéristiques d'une réciprocité

multilatérale. Cette initiative a conduit à la fois à une critique interne via la manifestation et le *sitting* et à une critique externe par l'adoption d'un modèle d'auto-organisation autonome. En recevant le Prix Mondial de l'Habitat en 2017, après 18 ans de résistance, cette initiative a mis en évidence un modèle de construction alternatif face aux politiques publiques de l'habitat et des acteurs privés du secteur du bâtiment peu enclins à multiplier ce type d'expérience.

### ***Les universités populaires***

De la même façon, on retrouve une forte réticence de la puissance publique envers les initiatives des universités populaires. Elles ne reposent pas vraiment sur un processus d'émancipation et de "*désertion*" de la puissance publique et du marché. Elles reflètent davantage une désertion forcée en lien avec une forme de répression gouvernementale. À ce titre, des académiciens ont perdu leur emploi ou ont été jugés suite à la signature d'une pétition pour la paix. Face à cette situation, onze collectifs solidaires ont été créés par les individus concernés dans plusieurs villes en Turquie pour questionner les modèles public et privé des universités en Turquie. Ces académiciens licenciés, soutenus par des académiciens en poste, ont débattu sur l'enseignement supérieur alternatif en Turquie. Trois de ces collectifs solidaires ont pu devenir officiels en créant une association ou coopérative. Néanmoins, ces organisations ont difficilement réussi à se constituer juridiquement suite aux premiers refus de l'administration publique. Dans ce champ, elles ont fait appel au bénévolat lors de la phase d'émergence, c'est-à-dire, à des ressources non monétaires, tout en ayant recours à des caisses solidaires instituées en dehors de leur initiative pour venir en aide à ceux qui avaient perdu leur emploi. Si les blocages administratifs ont été patents, les partis politiques locaux, et plus particulièrement, les partis d'opposition, n'ont pas non plus porté une attention particulière à cette situation de nombreux académiciens confrontés à une injustice. C'est tout d'abord grâce au principe d'entraide que ces initiatives d'universités populaires ont accompagné des académiciens et cette réciprocité de pairs leur a permis de poursuivre l'activité d'enseignement à travers des ateliers, des conférences, des séminaires et des camps d'été. Dans leur phase de consolidation, elles ont eu recours à des financements atypiques tels que des bourses de vêtements, la vente d'objets, des dons et une contribution financière volontaire des participants aux activités. Ensuite, la reconnaissance des initiatives d'universités populaires est venue de fonds publics internationaux, conduisant ce modèle économique vers une hybridation de ressources non-monétaires et non marchandes. Ces initiatives ont plus ou moins réussi à innover en formulant un nouveau modèle académique en

dehors de la puissance publique et du marché mais aussi en intégrant et/ou maintenant des citoyens exclus du champ universitaire classique. Ce modèle alternatif reste toutefois dépendant de financement public extérieur et sans légitimité de la puissance publique et sans son inscription dans la sphère marchande, il demeure très fragile sur le long terme.

### ***Les réfugiés et les ONG***

Face à la guerre civile en Syrie et sa politique de la porte ouverte, le gouvernement turc va vite percevoir la limite de sa politique d'accueil des réfugiés syriens situés, pour la plupart dans des camps proches de la zone frontalière avec la Syrie. Cette situation va laisser libre champ aux organisations de la société civile ou aux ONG locales et nationales. Néanmoins, le gouvernement restera réticent à l'intervention d'ONG internationales. Comme le montre le travail de Sare Nalbantoğlu, de nouvelles ONG vont faire leur apparition à côté des organisations de la société civile déjà existantes en Turquie qui vont élargir leur champ d'action à cette question des réfugiés (Nalbantoğlu, 2018). Si les premières années, ces acteurs vont se limiter à couvrir les besoins de première nécessité, la poursuite de la guerre civile et l'afflux massif des réfugiés interrogera l'action de l'ensemble des acteurs institutionnels, que ce soit le gouvernement turc, les ONG ou les organisations internationales, dans la perspective que les réfugiés syriens pourraient rester en Turquie à long terme. Par conséquent, les ONG se sont orientées vers des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle des Syriens avec le soutien de divers pays (du Moyen-Orient, des États-Unis, et des pays européens) (Nalbantoğlu, 2018). Outre le fait qu'elles vont rencontrer certaines difficultés à obtenir les autorisations à la mise en œuvre de programmes de formation, les ONG sont nombreuses à avoir des liens relativement proches avec les municipalités locales qui avaient pris l'initiative d'en créer dès le début de la crise des réfugiés. D'une manière générale, l'élan citoyen en faveur des Syriens et l'encastrement, ensuite, de ces ONG dans des relations partenariales avec des bailleurs de fonds font que ces initiatives ont eu recours dans la phase d'émergence à des ressources non monétaires couplées, dans la phase de consolidation, à des ressources non marchandes en vue de l'insertion sociale et professionnelle des réfugiés syriens sur le marché du travail. Dans leurs phases d'émergence et de consolidation, ces initiatives solidaires s'inscrivent dans une logique d'aide de type inégalitaire dans le sens où les réfugiés ne participent pas aux décisions relatives aux services qui leur sont proposés. Ils en sont seulement les bénéficiaires, à l'exception d'une association qui a construit son projet en incluant la contribution des Syriens comme acteurs principaux des activités développées dans un esprit de réciprocité avec les pairs. Alors que la

majorité des ONG sont plutôt instrumentalisées par de multiples acteurs institutionnels, peu d'ONG sont en mesure de concilier démocratie participative et intégration sociale et économique par le biais d'activités d'insertion sociale et professionnelle. Ici, on voit l'instrumentalisation des ONG travaillant dans le domaine de l'aide aux réfugiés aux finalités de la puissance publique et du marché.

### ***De la restauration collective à la culture***

À côté de cette gestion collective de la crise migratoire liée à la guerre civile en Syrie promue à l'échelle nationale par la Turquie, avec le soutien et la volonté des organisations internationales humanitaires et des nombreux pays, on trouve, à une plus petite échelle, d'autres initiatives d'économie solidaire dans le champ de la restauration collective, de la consommation sans achat et de la culture. Si ces dernières sont moins nombreuses, elles ont la particularité de reposer sur l'engagement de bénévoles, en proposant une réciprocité de pairs ou multilatérale, lorsqu'elles permettent aux personnes de créer leur propre emploi et lorsqu'elles impliquent d'autres parties prenantes dans les biens et les services payants qu'elle proposent.

### **Des initiatives auto-organisées et en réseaux**

Ces quelques illustrations nous éclairent sur les rapports entre les initiatives d'économie solidaire et la puissance publique. Outre l'institutionnalisation des initiatives d'économie solidaire envers les réfugiés, qui interroge leur instrumentalisation de la part de la puissance publique et du marché, sans porter une critique interne et/ou externe, toutes les autres initiatives d'économie solidaire n'ont pas reçu un réel écho de la puissance publique. Dans ce cadre, et au regard de nos premières études de terrain, nous sommes amenés à établir plusieurs constats.

Face à un écosystème peu réceptif, pouvons-nous conclure que les initiatives d'économie solidaire seraient amenées, comme dans un passé récent, à un mélange des rôles ? Vu leur émergence relativement récente, il semblerait que la réponse soit négative, car elles ont recours, pour la plupart, à un fonctionnement de démocratie participative ou directe, d'une part, et mettent en avant, le respect de la singularité de l'engagement et des principes d'égalité des individus sans que ceux-ci se perdent dans le collectif. De la sorte, elles se démarquent des organisations classiques de la société civile en réunissant et mobilisant à l'échelle des quartiers, des villages et des villes, des individus qui, pour la plupart, viennent de divers horizons sociaux, et qui

tendent d'établir des liens en dehors de l'héritage social ou communautaire, voire qui s'en émancipent pour ceux qui ont été historiquement ancrés dans des communautés villageoises. Ces deux caractéristiques, démocratie participative et principe d'égalité, tendent ainsi à démontrer qu'en plus de réencadrer l'économie dans les relations sociales, elles portent et défendent des principes proclamés par des sociétés démocratiques modernes et des régimes d'État de droit.

L'absence d'une infrastructure institutionnelle à l'échelle nationale et locale favorable à la prise en compte de nouvelles aspirations et attentes citoyennes conduit-elle ces initiatives d'économie solidaire à fonctionner sur elles-mêmes et à une échelle locale ? Si elles œuvrent à l'échelle locale lors de l'émergence de leur projet à travers un engagement quotidien, elles ne s'enferment pas pour autant dans un localisme ; au contraire, elles se trouvent conjonctuellement en lien avec d'autres initiatives solidaires qui suivent les mêmes visées que les leurs. De fait, des premières initiatives d'économie solidaire auraient participé à l'essaimage d'initiatives solidaires dans d'autres quartiers, villes et villages et par conséquent, leur apparition aurait favorisé l'établissement d'interrelations entre des initiatives solidaires dans un même secteur d'activité. D'ailleurs, on trouve des réseaux d'initiatives solidaires locaux, urbains et nationaux avec des fonctionnements plus ou moins horizontaux qui réunissent régulièrement les acteurs d'un même secteur pour échanger autour de leurs expériences et sensibiliser l'opinion publique à certains enjeux de société. Enfin, les initiatives qui ne sont pas inscrites dans des réseaux nationaux en raison de leur nombre limité cherchent à maintenir un réseau à l'échelle urbaine ou inter-urbaine. Cette dynamique met en avant l'idée que les initiatives d'économie solidaire sont en mesure d'agir de façon responsable en ouvrant des espaces de débats entre les citoyens autour des enjeux, aspirations et attentes qu'elles portent, mais aussi d'élargir leur engagement local dans des espaces publics démocratiques à d'autres échelles.

Ce mutualisme entre des initiatives d'économie solidaire et leur ouverture à différentes échelles territoriales en dehors de la puissance publique pourrait dans une certaine mesure expliquer leur succès. S'il y participe, il explique partiellement la réussite de leur soutenabilité. Cette dernière repose davantage sur une critique interne, mais plus encore sur une critique externe des pouvoirs publics et du marché. Dans leur phase d'émergence, la dimension réciprocaire ou d'entraide est relativement forte et se caractérise par un engagement bénévole de citoyens qui partagent et donnent leur temps et apportent leur compétence, tout en faisant appel ou en impliquant dans cette phase leur réseau (familial, amical, professionnel, etc.) et en ayant recours à des ressources financières atypiques. De fait, cette phase

est marquée principalement par des ressources non monétaires qui sont, dans la phase de consolidation de la quasi-totalité des initiatives, renforcées par des ressources marchandes liées à leur production de biens et de services et en mobilisant toujours du bénévolat et de nouveaux réseaux citoyens ou d'organisations de la société civile. De fait, la prédominance de la réciprocité non monétaire tend, au fil du temps, à être renforcée par des ressources marchandes, voire dans une moindre mesure par des ressources non marchandes et explique leur critique par un mode d'auto-organisation fragile dû en partie à un manque de reconnaissance de la puissance publique en tant qu'initiative innovante.

À ce stade, si elles sont relativement récentes au regard de l'histoire de l'entrepreneuriat social en Turquie, elles ne semblent pas participer à l'action publique dans le cadre de la gouvernance et de la régulation de leur secteur respectif. Face à un écosystème peu enclin à les reconnaître, leur modèle d'auto-organisation et le recours au marché tend à les inscrire dans une gouvernance civique ou citoyenne (Gajac et Pelek, 2019). Vu ainsi, elles créeraient du positif en termes d'émancipation, de liens sociaux, d'innovation, de revitalisation économique (Gajac, Selin, 2019). Ces initiatives d'économie solidaire en Turquie, initiées par des citoyens, à l'exception de certaines d'entre-elles instituées par des municipalités, démontrent que leur modèle économique semble viable, qu'elles sont capables d'innover et de proposer des alternatives à l'État et au marché pour répondre à de nouvelles attentes et aspirations, favorables au développement social, culturel, local et durable.

## **Conclusion**

L'émergence des initiatives d'économie solidaire en Turquie se démarque de l'histoire de l'entrepreneuriat social en émanant d'un élan citoyen. À la différence des rapports entre les acteurs de la société civile et l'État, ces initiatives se caractérisent pour la plupart par une forme d'autonomie et adresse une critique externe à l'État et au marché. Cette critique d'externalité est avant tout socio-économique plus que socio-politique. Dans cette position, elles ne sont pas sans effet en tant que processus d'émancipation car elles sont à même de créer un espace public citoyen.

Si certaines initiatives d'économie solidaire ont adopté un modèle d'auto-organisation résultant d'un mouvement social ou d'une mobilisation sociale (auto-construction, restauration collective, circuit court alimentaire, consommation sans achat, université populaire, réfugiés), ou de l'exigence de nouvelles aspirations en faveur de leur environnement social (éducation,

culture), d'autres se sont transformées en nouveau mouvement social de type économique s'appuyant sur une critique externe, mais aussi sur une aide mutuelle. Or, la taille limitée de quelques initiatives (consommation sans achat, auto-construction, culture) ne leur permet pas de s'afficher comme un mouvement social, même si elles peuvent s'inscrire dans des dynamiques multisectorielles locales et/ou interurbaines.

À l'exception des initiatives des réfugiés relativement ancrées dans les finalités de l'État et du marché, ce qui ne leur permet pas non plus de se poser comme un mouvement social du fait de l'existence d'une certaine compétition entre elles, l'absence nette de relations partenariales ou d'un processus de reconnaissance de l'État, pour la quasi majorité des initiatives d'économie solidaire, n'enlève en rien leur effet sur le plan du développement local, social, culturel, économique et durable. D'ailleurs, cela démontre leur potentiel à insuffler une gouvernance civique ou citoyenne.

L'enjeu de ces initiatives d'économie solidaire est la poursuite de leur projet démocratique interne et leur capacité à se coordonner afin de renforcer leur modèle économique relativement viable jusqu'à ce jour, et de trouver une légitimité à part entière auprès des pouvoirs publics. Le risque qu'elles tombent dans une forme de clientélisme politique vis-à-vis des autorités locales et de la puissance publique n'est pas à exclure, et nous incite à poursuivre et élargir notre terrain d'enquête afin de vérifier si ces initiatives d'économie solidaire seraient un processus d'émancipation en faveur d'une gouvernance civique ou citoyenne ou d'identifier d'autres formes de gouvernance.

## Bibliographie

- AKYILDIZ, Y., ABAY, A. (2017), Vakıf Müessesesinin Gelişimi Ve Mahiyeti Tarihsel Bir Değerlendirme. *Yalova Sosyal Bilimler Dergisi*, 7(15).  
DOI: 10.17828/yalovasosbil.372776.
- BİKMEN, F. (2008), "The Rich History of Philanthropy in Turkey (A Paradox of Tradition and Modernity)", in *Philanthropy in Europe: A Rich Past, A Promising Future*, Norine MacDonald, Luc Tayart de Borms (Eds), 223-234, London: Alliance Publishing Trust.
- BİKMEN, F., MEYDANOĞLU, Z. (2006), Civil society in Turkey: an era of transition. Civicus civil society index country report for Turkey, Istanbul: Tüsev.
- BİLİCİ, F. (1992), « Acteurs de développement des relations entre la Turquie et le monde turc : les vakıfs », dans *CEMOTI*, 14, 17-29.
- BOZZO, A., LUİZARD, P. J. (2011), « Introduction », dans: Bozzo, A. et Luizard, P. J., eds., *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Paris: La Découverte, 9-30.
- BUGRA, A., CANDAS, A. (2011), "Change and continuity under an eclectic social security regime: The case of Turkey", *Middle Eastern Studies*, 47(3), 515-528.
- ÇELİK, A. (2010), Muhafazakâr Sosyal Politika Yönelimi: Hak Yerine Yardım-Yükümlülük Yerine Hayırseverlik. *İstanbul Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Dergisi*, (42), 63-81.
- ÇİZAKÇA, M. (2006), Osmanlı Dönemi Vakıflarının Tarihsel ve Ekonomik Boyutları, dans: *Türkiye'de Hayırseverlik: Vatandaşlar, Vakıflar ve Sosyal Adalet*, Aydın, D. vd. (Eds), Istanbul: TÜSEV Yayınları.
- DOĞAN, Z. A., YERCAN, M. (2016), Türkiye ve AB Ülkelerindeki Kooperatifçilik Mevzuatının Karşılaştırmalı Analizi, *Tarım Ekonomisi Dergisi*, 22(2), 49-58.
- DOĞRAMACI, İ. (2005), Private Versus Public Universities: The Turkish Experience, 18th International Conference on *Higher Education, Strengths and Weaknesses of Public and Private Universities*, Ankara, University of Bilkent, 1-6.
- DORRONSORO, G. (2005), *La Turquie contestée. Mobilisations sociales et régimes sécuritaires*, Paris: CNRS Éditions.
- DUPRET, B., FERRIÉ, J. N. (2011), « Réforme par le droit et société civile », in: Bozzo, A. et Luizard, P. J., eds., *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Paris: La Découverte, 273-292.
- DRAPERİ, J.-F. (2006), « L'État et les associations. Du face à face au coude à coude », in: Bureau M.-C. et al. (dir.), *Défaillance et inventions de l'action sociale*, Paris: éd. L'Harmattan, 37-57.
- EKAL, Ş. B. (2013), « Les foyers pour femmes battues : des institutions d'État ». In: M. Aymes, B. Gourisse, et E. Massicard (Eds.), *L'Art de l'État en Turquie. Arrangements de l'action publique de la fin de l'Empire ottoman à nos jours*, Paris: Karthala, 173-194.

- FOWERAKER, J., LANDMAN, T. (1997), *Citizenship Rights and Social Movements. A Comparative and Statistical Analysis*, New York: Oxford University Press.
- GAJAC, O., AKYILDIZ, S. (2020), En cours de publication. Cinq ans après Gezi : de la contestation à l'émergence de formes plurielles d'engagement, *Revue Confluences Méditerranée*.
- GAJAC, O., PELEK, S. (2019), Solidarity Economy Initiatives in Turkey: From Reciprocity to Local Development?, *Review of Applied Socio-Economic Research*, 18(2), 30-42.
- GAJAC, O. (2018), "Desertion (Forced) and Reconstruction of Another Society". In: A. E. Erbaş (eds.), *Paradigms and Understanding Social Issues*, London: IJOPEC Publication (IPOJEC Publication, 153-163.
- GARDİN, L. (2006), *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'Etat*, Paris: Editions Eres.
- GENDRON, C. (2001), « Émergence de nouveaux mouvements sociaux économiques », *Revue POUR*, 172, 175-181.
- HAERİNGER, J. (2002), « Identifier les logiques institutionnelles ». In: F. Traversaz, et J. Haeringer (Eds), *Conduire le changement dans les associations d'action sociale et médico-sociale*, Paris: Dunod, 19-53.
- HATEMÎ, H. (1997), Vakıf Kurumuna Hukuk Tarihi Açısından Genel Bir Bakış. *İstanbul Üniversitesi Hukuk Fakültesi Mecmuası*, 55(4), 111-128.
- ION, J. (2001), *L'engagement pluriel*, Saint-Etienne: Cresal.
- ION, J. (2017), *En finir avec l'intérêt général. L'expression démocratique au temps des ego*, Vulvaines-sur-Seine: Éditions du Croquant.
- İNAN, I. H. (2004), *Türkiye'de Tarımsal Kooperatifçilik ve AB Modeli*, Istanbul: İstanbul Ticaret Odası Yayınları.
- KABOĞLU, İ. Ö. (1990), De la liberte d'association en Turquie. *Dicle Üniversitesi Hukuk Fakültesi Dergisi*, 4(4), 3-43.
- KABOĞLU, Ö. İ. (2018), "Turkey Suppression of Parliamentary System Under State of Emergency", *Revista Akademike Legal*, 3(1), 21-41.
- KILIÇALP, S. (2013), Türkiye'de Vakıfların Gelişimi. Türkiye Üçüncü Sektör Vakfı: <http://www.degisimicinbagis.org/usrfiles/turkiyedevakiflaringelisimi.pdf>. (Date d'accès, 26 octobre 2019).
- KOÇTÜRK, O. M. (2006), Türkiye'de Kooperatiflerin Vergilendirilmesi. Yönetim ve Ekonomi: Celal Bayar Üniversitesi İktisadi ve İdari Bilimler Fakültesi Dergisi, 13(2), 119-136.
- MANDAL, H. (2015), Global Trends Response from Turkish Higher Education Ecosystem, [https://uluslararasi.yok.gov.tr/Documents/yay%C4%B1nlar/Prof\\_Dr\\_Hasan\\_Mandal\\_in\\_Global\\_Trends\\_Response\\_From\\_Turkish\\_Higher\\_Education\\_Ecosystem\\_Baslikli\\_Sunumu.pdf](https://uluslararasi.yok.gov.tr/Documents/yay%C4%B1nlar/Prof_Dr_Hasan_Mandal_in_Global_Trends_Response_From_Turkish_Higher_Education_Ecosystem_Baslikli_Sunumu.pdf).

- MASSICARD, E. (2009), « L'islamisme turc à l'épreuve du pouvoir municipal. Production d'espaces, pratiques de gouvernement et gestion des sociétés locales », *Critique internationale*, 42(1), 21-38.
- MIZIKACI, F. (2010), "Isomorphic and Diverse Institutions among Turkish Foundation Universities", *Education and Science*, 157(35), 140-151.
- NALBANTOĞLU, S. (2018), *Rôle des organisations non gouvernementales à Istanbul sur l'insertion par l'activité économique des Syriens*, Mémoire de Licence, Université Galatasaray.
- OTAYEK, R. (2002), « Vu d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré », *Revue internationale de politique comparée*, 2002, 2 (9): 193-212. DOI 10.3917/ripc.092.0193.
- ÖZBUDUN, E. (2014), "AKP at the Crossroads: Erdoğan's Majoritarian Drift", *South European Society and Politics*, 19 (2), 155.
- PERİ, O. (1992), "Waqf and Ottoman Welfare Policy", *Journal of the Economic and Social History of the Orient*, 35(2), 167-186.
- PİROTTE, G. (2007), *La notion de société civile*, Paris: La Découverte.
- RANGEON, F. (1986), « La société civile. Histoire d'un mot », dans CURAPP (eds.), *La société civile*: Presses Universitaires de France, 9-32.
- ŞENEL, Ş., TUYAN, Z. (2009), 1926-1967 Yılları Arasında Türkiye Cumhuriyeti'nde Kurulan Tesisler (Vakıflar). *Gazi Akademik Bakış*, 3(5).
- SEZER, T. D. (2008), Dernek Kurma Özgürlüğünün İçeriği ve Gelişim Süreci Üzerine Karşılaştırmalı Bir İnceleme. *Dokuz Eylül Üniversitesi Sosyal Bilimler Enstitüsü Dergisi*, 10(1), 1-58.
- SİNGER, A. (2005), "Serving Up Charity: The Ottoman Public Kitchen", *Journal of Interdisciplinary*, 3, XXXV, 481-500.
- SUE, R. (2016), *La contre société*, Paris : Les liens qui libèrent.
- TETİ, A. (2011), « Société civile et politiques de démocratisation au Moyen-Orient », dans: Bozzo, A. et Luizard, P. J., eds., *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Paris: La Découverte, 69-92.
- TÜRKMEN, B. (2016), « L'individualisme solidariste des actrices de Gezi et l'émergence de nouveaux sujets », *Agora débats/jeunesses*, 73(2), 119-133.
- VATİN, J.-C. (2011), « Sur l'étendue d'un concept », in Anna Bozzo et al., *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Paris: La Découverte « TAP / Islam et Société », 51-68.
- VEİNSTEİN, G. (2010), « Trésor public et fortunes privées dans l'Empire ottoman (milieu xvi<sup>e</sup> – début xix<sup>e</sup> siècles) », *Cahiers de la Méditerranée*, 80, 187-198.





This yearly series of working papers (WP) aims to publish works resulting from the scientific network of CIRIEC. The WPs are subject to a review process and are published under the responsibility of the President of the International Scientific Council, the president of the scientific Commissions or the working groups coordinators and of the editor of CIRIEC's international scientific journal, the *Annals of Public and Cooperative Economics*.

These contributions may be published afterwards in a scientific journal or book.

The contents of the working papers do not involve CIRIEC's responsibility but solely the author(s') one.

The submissions are to be sent to CIRIEC ([ciriec@uliege.be](mailto:ciriec@uliege.be)).

Cette collection annuelle de Working Papers (WP) est destinée à accueillir des travaux issus du réseau scientifique du CIRIEC. Les WP font l'objet d'une procédure d'évaluation et sont publiés sous la responsabilité du président du Conseil scientifique international, des présidents des Commissions scientifiques ou des coordinateurs des groupes de travail et du rédacteur de la revue scientifique internationale du CIRIEC, les *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*.

Ces contributions peuvent faire l'objet d'une publication scientifique ultérieure.

Le contenu des WP n'engage en rien la responsabilité du CIRIEC mais uniquement celle du ou des auteurs.

Les soumissions sont à envoyer au CIRIEC ([ciriec@uliege.be](mailto:ciriec@uliege.be)).

**This working paper is indexed and available in RePEc**  
**Ce working paper est indexé et disponible dans RePEc**

ISSN 2070-8289

ISBN 978-2-931051-32-0

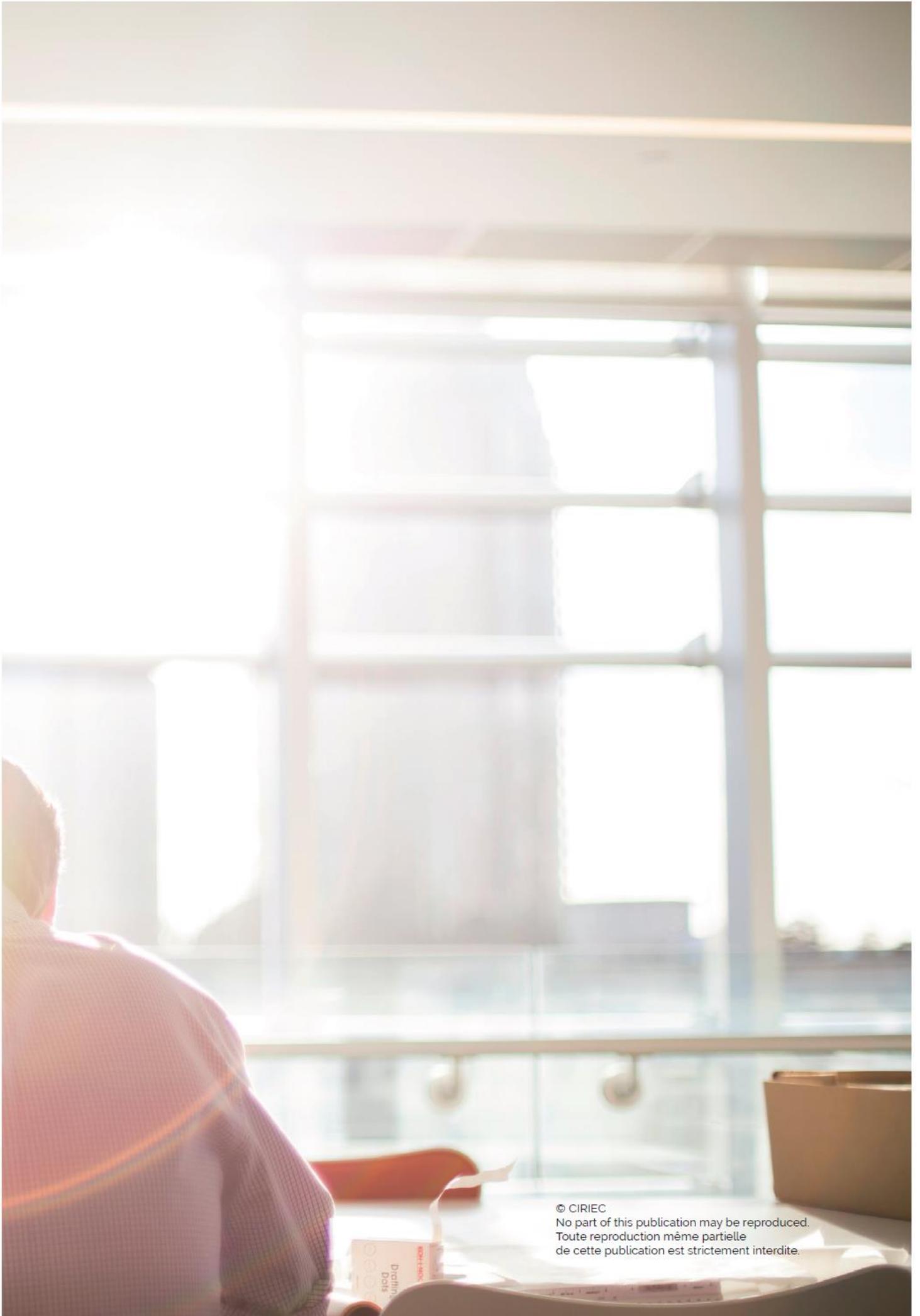
EAN 9782931051320

<http://doi.org/10.25518/ciriec.wp202002>

D/2020/1406/2-d

## **WP Collection 2020**

- 2020/01 Building Sustainable Local Food Solutions: How Canadian Indigenous Communities are Using the Social and Solidarity Economy to Implement Zero Hunger  
Jennifer SUMNER, M. Derya TARHAN & J. J. McMURTRY
- 2020/02 L'Economie solidaire en Turquie et son écosystème : un avenir encore incertain  
Olivier GAJAC & Selin PELEK



© CIRIEC  
No part of this publication may be reproduced.  
Toute reproduction même partielle  
de cette publication est strictement interdite.

**CIRIEC (International Centre of Research and Information on the Public, Social and Cooperative Economy) is a non-governmental international scientific organization.**

Its objectives are to undertake and promote the collection of information, scientific research, and the publication of works on economic sectors and activities oriented towards the service of the general and collective interest: action by the State and the local and regional public authorities in economic fields (economic policy, regulation); public utilities; public and mixed enterprises at the national, regional and municipal levels; the so-called "social economy" (not-for-profit economy, cooperatives, mutuals, and non-profit organizations; etc.).

In these fields CIRIEC seeks to offer information and opportunities for mutual enrichment to practitioners and academics and for promoting international action. It develops activities of interest for both managers and researchers.

**Le CIRIEC (Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative) est une organisation scientifique internationale non gouvernementale.**

Ses objectifs sont d'assurer et de promouvoir la collecte d'informations, la recherche scientifique et la publication de travaux concernant les secteurs économiques et les activités orientés vers le service de l'intérêt général et collectif : l'action de l'Etat et des pouvoirs publics régionaux et locaux dans les domaines économiques (politique économique, régulation) ; les services publics ; les entreprises publiques et mixtes aux niveaux national, régional et local ; « l'économie sociale » : coopératives, mutuelles et associations sans but lucratif ; etc.

Le CIRIEC a pour but de mettre à la disposition des praticiens et des scientifiques des informations concernant ces différents domaines, de leur fournir des occasions d'enrichissement mutuel et de promouvoir une action et une réflexion internationales. Il développe des activités qui intéressent tant les gestionnaires que les chercheurs scientifiques.



INTERNATIONAL CENTRE OF RESEARCH AND INFORMATION  
ON THE PUBLIC, SOCIAL AND COOPERATIVE ECONOMY - AISBL

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHES ET D'INFORMATION  
SUR L'ÉCONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPÉRATIVE - AISBL

Université de Liège | Quartier Agora | Place des Orateurs 1 | Bâtiment B33 -  
boîte 6 | BE-4000 Liège (Belgium) | T +32 (0)4 366 27 46 | F +32 (0)4 366 29 58  
ciriec@ulg.ac.be | www.ciriec.ulg.ac.be